



**COMMUNE D'OTTMARSHEIM**  
**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance Ordinaire du 17 avril 2024**

**Nombre de conseillers élus : 19**      **Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire,**

**Conseillers en fonction : 19**      Sont présents à la séance :

**Conseillers présents : 13**

**Les Adjointes au Maire :**

Rachel MEYER-ROCHE, 2<sup>ème</sup> adjointe, Jeannot KIHLI, 3<sup>ème</sup> adjoint, Francesca MUFF BICHON, 4<sup>ème</sup> adjointe, Olivier FALLECKER, 5<sup>ème</sup> Adjoint

**Les Conseillers municipaux délégués :**

Sylvie RUIS

**Les conseillers municipaux :**

Véronique BERNOLIN, Raymond PILOT, Ingrid NAVILIAT, Julie DUBOIS, Marie-Christine DOJAT, Alexandre SCHLOSSER, Yves SCHMITT.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :**

Frédéric EHRET a donné procuration à Olivier FALLECKER

Daniel FERRAGU a donné procuration à Raymond PILOT

Sébastien MARRON a donné procuration à Jean-Marie BEHE

**Les absents non excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Les absents excusés sans pouvoir :**

Catherine BOURI, Mario MULLER, Alain WADEL

**Assistent en outre à la séance :**

Alexandre CRUSSON, D.G.S. itinérant M2A,

Francine STIEGLER, Rédacteur.

## Département du Haut-Rhin

### Arrondissement MULHOUSE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents, aux représentants de la presse, aux auditeurs présents dans la salle.

Il rappelle que les conseillers ont été régulièrement convoqués à cette séance selon l'invitation du 12 avril 2024.

Il procède ensuite à l'appel des conseillers par ordre du tableau et cite les pouvoirs reçus (voir fiche de présence ci-jointe).

Il constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

Il rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour :

#### Administration et moyens généraux

---

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Délibération approuvant le procès-verbal du 25 mars 2024
- 3- Délibération concernant la modification des statuts M2A (2024/MG-003)
- 4- Délibération concernant l'aménagement d'un terminal sud au port d'OTTMARSHEIM (2024/MG-004)
- 5- Délibération concernant l'exploitation d'une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de caoutchouc sur la commune de Hombourg (2024/MG-005)

#### Finances

---

- 6- Délibération approuvant les tarifs concernant des articles vendus par la boutique du Point Information (2024/FIN-008)

#### Informations et divers

---

- 7- Informations du correspondant incendie et secours
- 8- Compte-rendu de la Commission Animation/Médiathèque
- 9- Compte-rendu de la Commission du Personnel
- 10- Informations
- 11- Réponses aux questions écrites

**Délibération N°1 : Approbation de la désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose de désigner Francine STIEGLER comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire décide de passer au vote.

**VU** L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Francine STIEGLER, rédacteur, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal pour sa séance du 17 avril 2024.

**Délibération N°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**

Monsieur le Maire demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Maire passe au vote.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le procès-verbal du 25 mars 2024.

**Délibération N°3 : Approbation de la modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération**

Madame Rachel MEYER ROCHE, Adjointe au Maire, présente le point N°3

**I. EXPOSE DES MOTIFS**

En 2021, la société anonyme d'économie mixte locale (Saeml) « Maison du Territoire », dont Mulhouse Alsace Agglomération est actionnaire majoritaire avec 42,8% du capital, a acquis le bâtiment de l'ancienne Banque Populaire sis 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim afin

Code de répartition : 068-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception en préfecture : 29/06/2024

## Département du Haut-Rhin

### Arrondissement MULHOUSE

d'y installer la « Maison du Territoire ». Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en 2022 et 2023 par la Saeml pour y installer l'ensemble des locataires.

Depuis octobre 2023, plusieurs directions et services de Mulhouse Alsace Agglomération, dont le Président et son cabinet, la direction générale, la direction de la communication, la direction innovation et évaluation, la direction de la transition écologique, la direction mobilités et transports, la direction du développement économique, la direction des finances, le service tourisme et musées, la direction du développement intercommunal, le service courrier et une équipe chargée du restaurant en régie, se sont installés dans le bâtiment de la Maison du Territoire à Sausheim. Un espace dédié aux élus sera notamment disponible au 4ème étage du bâtiment.

De plus, à partir de 2024, de nombreuses réunions et instances à l'exception des conseils d'agglomération qui resteront localisés au parc des expositions de Mulhouse, seront désormais organisées à la Maison du Territoire, de sorte que le changement de siège de l'agglomération semble indispensable. Il est ainsi proposé de transférer le siège actuel de l'agglomération situé 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse (68200) au 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390). Ce transfert de siège doit être mentionné dans les statuts de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 65 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique assouplit les relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres en matière de mutualisation d'achats.

Ainsi dans un souci de réduction des dépenses publiques, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite pouvoir ajouter expressément dans ses statuts la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération d'occuper les fonctions de coordonnateur des groupements de commandes d'achat et de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales : « Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ».

Pour cela, les communes doivent se constituer en groupement de commandes. En revanche, l'EPCI n'est pas obligé de faire partie du groupement. Mulhouse Alsace Agglomération pourra donc agir alors même que l'achat ne répond pas à son besoin.

Conformément aux dispositions des articles L5211-5-1, L.5211-5 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux. Cet accord nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des

Reçu en préfecture le 29/05/2024 à 10h05  
N° de récépissé : 216802538-20240528-2024-05-26-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Arrondissement

MULHOUSE

communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

**Monsieur SCHMITT** : Au départ, M2A a décidé seul d'acheter cette ancienne banque ou avons-nous dû voter pour cela ?

**Monsieur le MAIRE** : Cela a dû être voté à M2A, mais pas à notre niveau.

**Monsieur SCHMITT** : Ils font ce qu'ils veulent donc

**Madame MEYER ROCHE** : C'est dans le cadre des groupements de commandes.

**Monsieur SCHMITT** : J'ai compris, mais on ne nous a jamais demandé si nous étions d'accord, vu ce que cela a coûté.

**Madame MEYER ROCHE** : une collectivité est souveraine dans le choix de ses acquisitions

**Monsieur SCHMITT** : Mais nous avons des élus dans cette communauté

**Madame MEYER ROCHE** : L'ensemble des élus communautaire ont dû voter

**Monsieur SCHMITT** : Mais sans nous en parler, mais ce n'est pas grave, je m'abstiendrais aujourd'hui.

**Monsieur le MAIRE** : Toutes les communes ont été informées

**Monsieur SCHMITT** : Mais nous n'avons jamais su combien cela coûterait.

**Monsieur le MAIRE** : C'était dans les journaux

**Madame MEYER ROCHE** : Vous participez souvent aux forums M2A et il y avait plusieurs ateliers qui étaient dédiés à cela et où les élus pouvaient poser des questions.

**Monsieur SCHMITT** : Moi je n'y étais pas parce que je n'y étais pas invité

**Monsieur SCHLOSSER** : Est-ce que vous avez avancé pour la visite de ce bâtiment ?

**Monsieur CRUSSON** : Oui c'est faisable, il reste juste à le planifier et nous pouvons déjeuner sur place.

Après avoir satisfait aux questions, le Conseil Municipal passe au vote.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, 1 abstention (M. Yves SCHMITT),

- **APPROUVE** le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim,
- **APPOUVE** la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente délibération au Présidente de M2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N°4 : Approbation du dossier de demande d'autorisation environnementale –  
Projet d'aménagement d'un terminal sud au port d'Ottmarsheim**

**Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur PETERSCHMITT consultant pour Euro Rhein Ports.**

Monsieur le Maire présente le point N°4

**I. EXPOSE DES MOTIFS**

La société Euro Rhein Ports a pour projet l'aménagement d'un terminal sud au port d'Ottmarsheim sur une surface d'environ 24 hectares, qui correspond à un lot portuaire, un lot industriel et aux infrastructures du site. A cet effet, elle a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis d'aménager. Ce projet nécessitant l'ajustement du document d'urbanisme d'Ottmarsheim, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération » a prescrit le lancement de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune par délibération du 31 janvier 2022.

Par arrêté préfectoral du 07 mars 2024, une enquête publique unique est prescrite du 02 avril au 03 mai 2024. Elle porte conjointement sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, le permis d'aménager du projet et la demande d'autorisation environnementale.

Monsieur Le Maire détaille le plan joint dans la convocation pour appuyer la présentation des projets Euro Rhein Ports et donne les explications quant à la modification du PLU. Cette délibération a été votée le 16 avril 2024 par M2A et doit être votée par notre conseil municipal ce jour.

**Monsieur SCHLOSSER** : Est-ce que Euro Rhein Ports est propriétaire du bâtiment Pollmeier ?

**Monsieur PETERSCHMITT** : Euro Rhin Port est un concessionnaire portuaire et les terrains sont propriétés du syndicat mixte pour le développement des ports de sud alsace pour une durée de 30 ans. Ces terrains ne peuvent être vendus mais sont loués.

**Madame BERNOLIN** : Au vu du nombre de lieu de stockage de conteneurs, seront-ils acheminés par voie maritime ou par voie terrestre ?

**Monsieur PETERSCHMITT** : Sur le principe, un conteneur arrive ou repart par la voie ferrée ou fluviale mais pour les remplir, il y aura tout de même un transfert par la voie routière. Il faut prévoir un trafic routier de 200 camions supplémentaires par jour.

**Monsieur SCHMITT** : Cela représente 400 camions aller-retour ! La question était très intéressante.

**Monsieur PETERSCHMITT** : 99 % des camions arrivent et repartent par l'autoroute. Ils ne passent en aucun cas dans le village. Il en passe 8 ou 10000, 200 camions supplémentaires ce n'est rien !

**Monsieur SCHMITT** : Sauf s'ils arrivent en même temps !

**Monsieur PETERSCHMITT** : Même s'ils arrivent en même temps, ils ne seront pas traités en même temps et ne partiront pas en même temps.

Accusé de réception préfectoral  
1068-216802358-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

**Monsieur SCHMITT** : Je suis content que la question a été posée. Je me souviens de la présentation de Monsieur STIMPFLING et je m'étais intéressé au projet, mais je comprends pourquoi HUNINGUE était contre ce projet.

**Monsieur PETERSCHMITT** : Il s'agit de VILLAGE-NEUF.

**Monsieur SCHMITT** : Oui tout à fait, mais c'est le coin de HUNINGUE mais déjà cela concernait le problème de passage des camions.

Monsieur STIMPFLING nous a dit que les transports se feront en priorité par voie de chemin de fer. C'est pour cela qu'une nouvelle ligne de chemin de fer devait être construite, chose qui ne se fera pas.

**Monsieur PETERSCHMITT** : Comment ça, ça ne se fait pas ? Bien sûr que si ! Il y a des voies ferrées dans le projet.

**Monsieur SCHMITT** : Dans le projet initial. Je site « Il a été envisagé de créer le terminal ferroviaire à partir d'une boucle provenant de la voie ferrée ouest. Cette boucle passait dans le bois. Cette option aura nécessité des travaux sur une zone à enjeu écologique fort »

**Monsieur PETERSCHMITT** : je pense que vous n'avez pas compris, mais la voie ferrée existe et elle reste sur le site. La voie ferrée prendra une partie de trafic et la voie fluviale une autre partie, mais à un moment cela génère tout de même un trafic camion. Nous n'allons pas dire qu'il n'y aura jamais de camion.

**Monsieur SCHMITT** : Mais globalement je suis pour le projet.

**Monsieur le MAIRE** : Pour le moment rien n'est encore défini, mais je tiens tout de même à préciser que des modifications ainsi que des aménagements vont être fait sur la RD52. Pour le moment ce n'est qu'au stade de l'étude, mais cela concernera toute la zone industrielle ainsi que la plateforme douanière.

**Madame BERNOLIN** : Il y a beaucoup de camions qui circulent et l'on ne sait pas ce qu'ils transportent. Il y a également de la dangerosité niveau du guidage et de l'orientation qui s'accroît.

**Monsieur le Maire** : Les interventions pompiers, à ce rond-point, interviennent à midi ou le soir après 16h00 jusqu'à 18h00. Mais des accidents VL contre POIDS-LOURD ou POIDS-LOURD contre POIDS-LOURD, cela représente environ 1 % des accidents à cet endroit. Je suis d'accord que le carrefour est dangereux et c'est pour cela qu'une étude a été faite et qu'il a été modifié. Mais nous ne pouvons pas le modifier à chaque fois que le flux augmente.

**Madame BERNOLIN** : Je vois au quotidien qu'il y a de plus en plus de voitures qui sortent de la crèche et qui prennent le STOP en sens inverse. La dangerosité de l'aménagement devient problématique. Il faut peut-être faire quelque chose au niveau de la signalisation juste pour sécuriser les personnes qui ont l'habitude de prendre ce carrefour.

**Monsieur le Maire** : Je suis entièrement d'accord avec tout mais cela concerne aussi les incivilités des conducteurs qui se font contrôler à 90 voire 110 kilomètres/heure à la place de 50 kilomètre/heure et lorsqu'il y a un STOP : on s'arrête ! Mais, il est clair qu'il faut réaménager ce carrefour.

Après avoir satisfait aux questions, le Conseil Municipal passe au vote.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DONNE** un avis favorable concernant :

Accusé de réception en préfecture  
068-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

- la mise en compatibilité du P.LU.,
- le permis d'aménager du projet,
- et la demande d'autorisation environnementale,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente proposition.

**Délibération N°5 : Approbation pour l'exploitation d'une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de caoutchouc sur la commune de Hombourg**

Monsieur le Maire présente le point N° 5

**II. EXPOSE DES MOTIFS**

La société Pneus GERN a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées aux fins d'être autorisée à exploiter une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de caoutchouc sur la commune de Hombourg.

Le site a pour adresse zone industrielle de Mulhouse, rue du Canal d'Alsace à Hombourg.

Un arrêté préfectoral du 28 février 2024 porte ouverture d'une consultation du public du 22 mars au 18 avril 2024.

Le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Pneus-GERN-a-Hombourg-Consultation-du-public-demande-d-enregistrement>

Extrait de la demande :

*« Gern exerce une activité d'achat de pneus en provenance de l'Europe, lesquels pneus sont ensuite triés et revendus, majoritairement pour rechapage, en France et à l'étranger.*

*En 2020, Gern a fait l'acquisition de l'ancien site de la Société Métallurgique du Rhin (SMR), situé de l'autre côté de la route d'accès, afin d'étendre son activité de récupération et de revente de pneus. La surface totale de Gern est ainsi augmentée de 50%, pour atteindre environ 15 000 m<sup>2</sup>.*

*Les deux zones, uniquement séparées par une route, sont considérées comme un seul et même site.*

*L'objet du présent dossier est de remettre à jour la situation administrative de Gern. »*

**Monsieur SCHMITT : Hombourg a déjà voté pour ?**

**Monsieur le MAIRE : Oui**

**Monsieur KIHLLI : Ce n'est que du stockage ?**

**Monsieur le MAIRE : Oui**

Après avoir satisfait aux questions, le Conseil Municipal passe au vote.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exploitation d'une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de caoutchouc sur la commune de Hombourg
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente proposition.

**Délibération N°6 : Approbation des tarifs concernant des articles vendus par la boutique du Point Information**

Madame Sylvie RUIS, Conseillère Municipale Déléguée, présente le point N°6

**III. EXPOSE DES MOTIFS**

Les tarifs actuels proposent une offre jusqu'à 60 personnes, ce qui ne respecte pas les préconisations de la commission de sécurité pour l'étage de l'église de **50 personnes** maximum. Au-delà de 50 personnes, les visiteurs doivent prévoir 2 groupes.

- **Visites guidées en français :**
  - Jusqu'à 20 personnes : **70,00 €**
  - De 21 à 50 personnes : **100,00 €**
- **Visites guidées en allemand et anglais :**
  - Jusqu'à 20 personnes : **75,00 €**
  - De 21 à 50 personnes : **100,00 €**
- **Visites guidées théâtralisées en français :**
  - Tarif unique jusqu'à 50 personnes : **130,00 €**

Nouveaux articles	Prix d'achat à l'unité	Prix de revente à l'unité
Torchons sérigraphiés de Pierre Fraenkel créés pour l'abbatiale	8.00 €	12.00 €
Catalogue d'exposition Chemins d'Art Sacré	15.00 €	16.00 €

**Monsieur SCHMITT** : Est-ce que nous pouvons avoir le nombre de visites guidées de l'année dernière ? Quand je regarde ce que le Point Information a encaissé l'an dernier, il n'y a pas dû y avoir beaucoup de visite ou alors rien n'a été vendu !

**Monsieur le MAIRE** : Oui nous pouvons vous communiquer cela.

Après avoir satisfait aux questions, le Conseil Municipal passe au vote.

### Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de la boutique du Point I tel que présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente proposition.

## INFORMATIONS ET DIVERS

### 7 INFORMATIONS DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur Olivier FALLECKER prend la parole :

#### Ce qui a été réalisé depuis le dernier conseil municipal :

- La formation premiers secours pour les élèves de CM2 de l'école élémentaire et qui s'est terminée le 08 avril 2024. Une remise de diplôme officielle sera faite, il reste la date à convenir
- Une animation avec les militaires de la Brigade Franco-Allemande de MULLHEIM avec présentation de véhicules, parcours du combattant pour les jeunes.

#### Informations diverses :

- L'atelier secourisme pour les habitants est toujours en préparation. Le flyer est en cours de validation. Cet atelier se fera en septembre voire fin septembre

Accusé de réception en préfecture  
068 216802300 2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

**Projets à venir :**

- Le projet « VIVRE ENSEMBLE » avec les élèves de l'école élémentaire et les enfants du CME est en cours d'organisation.
- Le travail sur le DICRIM par les enfants du CME, adapté à leur âge et présentation du document dans les classes
- Mise à jour du PCS pour 2024.

Monsieur FALLECKER demande à l'ensemble du conseil municipal si des questions sont à formuler :

**Monsieur SCHLOSSER** : Lorsque j'emprunte la rue du chêne en venant de la pharmacie pour se rendre dans la rue des Iris, la visibilité au stop devant le 28 au moment de déposer les bacs à fleurs on ne voit rien. En effet pour pouvoir voir si une voiture vient de la gauche (rue des Acacias), il faut vraiment s'avancer. Est-il possible d'y mettre un miroir ?

**Monsieur le MAIRE** : Je pense qu'il ne faudrait pas y mettre des fleurs. Nous allons voir cela avec les ateliers municipaux.

**Madame BERNOLIN** : Lorsque l'on sort de la rue de Hombourg pour se rendre sur la rue du Général de Gaulle, il faut énormément s'avancer pour pouvoir voir si une voiture arrive de la poste.

**Monsieur le MAIRE** : Oui effectivement c'est dangereux également. Je pense qu'il faudrait enlever le premier parking qui se trouve sur la gauche. Nous allons voir si nous pouvons faire quelque chose.

## 8 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATION/MEDIATHEQUE

Madame Rachel MEYER ROCHE prend la parole :

Madame Rachel MEYER ROCHE commence par remercier l'ensemble des membres de la commission Culture, Vie Associative, Sport et Loisirs qui l'accompagne tout au long de l'année par leur présence, force de proposition et toujours pleins d'idées.

La Commission est composée de 8 élus qui se réunissent en moyenne 2 à 3 fois par an, sans compter les autres réunions avec les associations ou les groupes de travail.

- En 2020, 248 animations ont été proposées en présentielle ou en distancielle (année COVID). La médiathèque durant cette période a fait des animations sur YouTube pour garder un lien avec ses usagers.
- 530 inscriptions en médiathèque contre 440 en 2022, soit 20,5% d'augmentation. Il y a eu 13700 prêts contre 12545 en 2022, soit 30% d'augmentation.

## Département du Haut-Rhin

### Arrondissement MULHOUSE

- 51 animations en 2023, 50 en 2022.
- 35 accueils de groupes scolaires, crèche ou relais petite enfance.

#### Durant les animations en 2023 il y a eu :

- 1519 accueils individuels et 1168 accueils de groupes
- 2022, il y en a eu un peu moins.

#### Les animations phares :

- Médiathèque sur l'herbe qui est organisée chaque année avec le bibliambule et qui génère environ 250 personnes par an depuis 2017.
- Les rencontres au collège. Ce sont les agents de la médiathèque qui se rendent au collège Théodore Monod en partenariat avec la bibliothèque d'Alsace.
- Les conférences au nombre de quatre par an. La dernière en date était « LA RIGOLOGIE »
- Les spectacles jeunesse et adultes.
- LA SOIREE JEUX d'Halloween, qui s'appelle maintenant « VENEZ JOUER EN FAMILLE » qui s'est déroulée en février avec une trentaine de participants et la prochaine se tiendra le 5 octobre 2024.
- Les animations avec le relais petite enfance en partenariat avec la médiathèque qui tous les ans, viennent décorer le sapin de Noël de la Médiathèque
- Les ateliers numériques, organisés par Jean-François ALTHAUS pour les plus jeunes
- Les activités proposées par la médiathèque dont le Club de Lecture proposé trois fois par an, les visites à la crèche ou inversement, la crèche venant à la médiathèque, les visites à l'école maternelle ou inversement, les prêts de livres aux collégiens, une fois par mois et toutes les animations créées et réalisées en interne.

#### Les animations prévues en 2024 :

- 5 ont eu lieu en janvier, 5 en février, 4 en mars, 2 sont prévues en avril, 3 en mai, 4 en juin, 4 en juillet, dans le cadre de Médiathèque sur l'Herbe, 2 en août, 2 en septembre, 5 en octobre et pour le mois de décembre cela reste encore à finaliser

Dans le cadre de « Médiathèque sur l'Herbe » il sera organisé cette année un « Balade Game » aux écluses.

#### Les conférences de 2024 :

- MARS 2024 : NUTRITION ET BIEN-ETRE
- MAI 2024 : Une conférence animée par Thierry WINTZNER sur « OTTMARSHEIM IL Y A MILLE ANS »
- JUIN 2024 : LA BIODEVERSITE
- SEPTEMBRE 2024 : A LA DECOUVERTE DE LA RADIES THESIE

Accusé de réception en préfecture  
068-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Arrondissement

MULHOUSE

Nous préparons, avec l'équipe de la Médiathèque et Elisa du POINT INFORMATION, une animation pour la journée du patrimoine, avec des énigmes portant sur l'histoire de l'abbatiale ou sur OTTMARSHEIM.

Une rencontre avec les associations a lieu 2 fois par an. Une en juin (pour établir le planning d'occupation de la salle polyvalente en semaine) et une en septembre (pour réserver les week-ends pour l'organisation des diverses manifestations des associations) Je les rencontre également tout au long de l'année en fonction de leurs demandes.

En 2023, j'ai rencontré Monsieur Gérard HUGUENY, pour la création de l'Association « CYCL'OTTMARSHEIM » ainsi que Monsieur Harald PETITDEMANGE qui va créer sa propre association « KRAV MAGA ».

**Le taux d'occupation de LA RUCHE :**

- en 2021 le local a été occupé 12 fois
- en 2022, 42 fois
- en 2023, 48 fois
- Et pour le moment, 19 fois en 2024

Nous avons été labellisés « TERRE DE JEUX 2024 » pour l'action « Parcours en vélo ». C'est Monsieur HUGUENY qui l'a effectué pour le compte de la commune d'OTTMARSHEIM.

**Monsieur SCHMITT** : *Est-ce que nous avons toujours des contacts avec les communes voisines de l'autre côté du Rhin ?*

**Monsieur le MAIRE** ; *Je rencontre les maires de la bande rhénane du côté de l'Allemagne, lorsque nous mangeons au Messe des officiers pour que nous puissions discuter entre nous.*

**Monsieur SCHMITT** : *Je connais un industriel de Neuenburg qui a embauché 5 personnes d'Ottmarsheim depuis les 6 dernières années. Je trouve que c'est hyper important que nous ayons des contacts avec l'autre côté.*

## 9 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL

Madame MEYER ROCHE présente la commission du personnel.

La composition et le fonctionnement de la Commission du personnel sont définies par le code général des collectivités territoriales et par les règlements intérieurs. Son rôle est essentiel pour garantir un dialogue social constructif entre l'administration et les agents. Les réunions se tiennent en fonction des besoins et du calendrier établi par la responsable des ressources humaines.

Le nombre de délibérations prises uniquement dans le cadre des ressources humaines en 2022 étaient de 13 et en 2023 ce nombre est passé à 21.

Accusé de réception en préfecture  
068-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

## Département du Haut-Rhin

### Arrondissement

#### MULHOUSE

Les fonctions principales de cette commission, sont l'étude des questions relatives aux personnels, d'émettre des avis consultatifs, faire des propositions d'amélioration.

**Monsieur le MAIRE** : Je tiens à préciser certaines choses concernant le personnel.

*En ce qui concerne Monsieur CRUSSON : il ne sera plus itinérant et intégrera la Commune d'OTTMARSHEIM à compter du 06 mai 2024 en qualité de Directeur Général des Services.*

*Notre agent d'accueil, va se rapprocher de Strasbourg. Des entretiens d'embauches pour la remplacer sont en cours.*

*Un agent de la Médiathèque est parti à Mulhouse et le recrutement est en cours.*

*Et un policier municipal a demandé une mutation dans le sud. Des entretiens d'embauches se tiendront également.*

*Aujourd'hui il faut savoir que le personnel ne reste plus toute une carrière dans la même collectivité et que d'autres personnes peuvent encore être emmené à partir.*

**Madame BERNOLIN** : Je sais que vous étiez polyvalent et que vous l'avez été pendant pas mal de temps. Qu'est ce qui a fait pencher la balance pour que vous preniez ce poste à Ottmarsheim et que vous arrêtiez votre polyvalence ? Est-ce qu'il y a eu un évènement ou quelque chose de particulier qui vous a donné cette envie de vous fixer ici ?

**Monsieur CRUSSON** : C'est la concomitance de plusieurs sujets. J'ai la formation de secrétaire de mairie. J'ai travaillé 13 ans dans des communes de 1000, 1200 voire 1300 habitants. La fonction d'itinérance a été une création de poste et depuis mon intervention dans cette commune, il n'y a pas eu un seul jour où il y a un nouveau sujet à Ottmarsheim. J'ai trouvé cela prenant et surtout intéressant et c'est cette multiplicité des choses qui m'ont fait accepter ce défi.

**Monsieur le MAIRE** : Je tiens aussi à préciser que les employés qui ont demandé leur mutation ou qui sont partis sont venus me voir individuellement pour me dire que s'ils partaient c'était uniquement pour des questions de rapprochement familial, réduction de trajet ou diversité du travail.

**Monsieur SCHMITT** : Il n'y aura donc plus personne au couvent ?

**Monsieur le MAIRE** : Il reste jusqu'à juillet voire août.

**Monsieur SCHMITT** : J'ai entendu que la CEA avait vraiment envie de démarrer les choses

**Monsieur le MAIRE** : Officiellement nous ne savons rien.

## 10 DIVERS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Francesca MUFF BICHON.

**Madame Francesca MUFF BICHON** : Je vous ai déjà parlé de l'harmonisation de la tarification de l'eau et je vous informe que les élus communautaires l'ont voté ce lundi 15 avril.

*Les nouveaux tarifs vont suivre une courbe de convergence sur une durée de huit ans pour arriver à un lissage pondéré.*

*La valeur cible, que les communes de M2A vont devoir atteindre c'est le prix de 238.00 euros pour une consommation de 120m3. Cela représente environ une consommation d'eau pour*

Accuse de réception en préfecture  
068-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
une consommation d'eau pour

Arrondissement  
MULHOUSE

*une famille de quatre personnes sur une année. Cela représentera une augmentation de 21.00 euros par an environ pour cette famille.*

*Nous avons réceptionné un tableau de convergence concernant l'augmentation des tarifs de l'eau pour l'année 2023 jusqu'en 2032 pour toutes les communes atteignent ce tarif de 238.00 euros (valeur cible). Nous ferons un article afin que tout le monde puisse prendre connaissance de ces tarifs.*

**Madame BERNOLIN** : Est-ce que la qualité de l'eau sera améliorée dans le futur ?

**Monsieur le MAIRE** : La qualité de l'eau est conforme.

**Madame BERNOLIN** : Si l'on compare l'eau de la ville de Mulhouse à cette d'Ottmarsheim, notre eau est calcaire.

**Monsieur le MAIRE** : C'est une question à poser. L'eau de Mulhouse provient de la Doller et c'est de l'eau naturelle et elle n'est pas traitée contre le calcaire.

**Monsieur SCHLOSSER** : Qu'en est-il de l'armoire solidaire ?

**Madame MUFF BICHON** : L'armoire solidaire a été rapidement réparée et j'en profite pour remercier encore une fois le personnel de l'atelier pour la rapidité.

*Je déplore toutes ces incivilités, car cette armoire fonctionne.*

*Je remercie également RHA (Rivières de Hautes Alsaces) et les enfants des écoles pour la plantation de 100 arbres et arbustes le long du Muhlbach. C'est un geste bénéfique pour la biodiversité et nous allons encore faire évoluer cette zone par les panneaux pédagogiques.*

**Monsieur SCHLOSSER** : J'ai un autre point par rapport aux incivilités, ce sont les crottes de chiens. Serait-il possible d'établir une carte recensant les cani sacs ?

**Monsieur le MAIRE** : Les cani-sacs sont mis en place par la M2A et nous, nous fournissons les sacs, mais par rapport aux autres villages nous avons trois fois plus d'emplacement. La question qu'il faut se poser est : est-ce qu'ils sont aux bons endroits ?

**Madame DOJAT** : Quand recevrons-nous le tableau des permanences pour tenir le bureau de vote lors des élections européennes du 09 juin 2024 ?

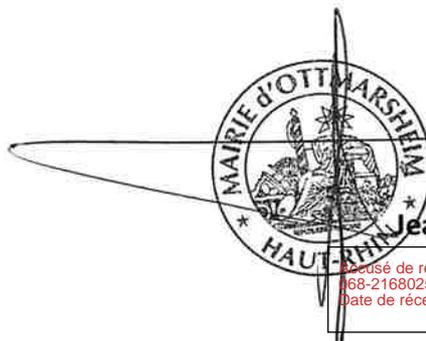
**Monsieur le MAIRE** : Nous allons vous faire parvenir cela rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10 en précisant que se fût une séance agréable.

Fait à Ottmarsheim le 06 mai 2024

Le secrétaire de séance

Francine STIEGLER



Le Maire

Jean-Marie BEHE

Casus de réception en préfecture  
68-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

**11 REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES**

→ Questions écrites pour le conseil municipal du 25 mars 2024 de la liste « Ottmarsheim Ensemble » et les réponses transmises par mail en date du 05 avril 2024.

La réponse aux questions avait été faite en date du 05 avril 2024 mais l'équipe de Ottmarsheim Ensemble a demandé de les faire figurer dans le procès-verbal car elles présentent un intérêt pour l'ensemble des élus et des citoyens d'OTTMARSHEIM.

« Ci-dessous nos questions écrites pour le conseil municipal du 25-03-2024 »

Nous sommes toujours dans l'attente de :

- **Prime liée à la fonction de DGS supprimée suite au changement de poste de l'ancienne DGS ?**
- **Prime d'intéressement à la Performance Collective des Services pour la police municipale pour l'exercice 2024 ?**

**Réponse :** *Les réponses ont été apportées par mail le 05 avril 2024.*

Informations non reçues :

- **Le solde des comptes financiers au 31 décembre 2023** demandé lors de notre réunion du 12 mars 2024.

**Réponse :** *1 516 904.61 euros*

\*\*\*\*\*

**FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE :** lors de notre réunion 12 mars 2024, vous nous avez fait savoir que compte tenu de l'importance du parc immobilier de la commune et des travaux d'entretien nécessaires, il était impératif de trouver un financement devant servir à la réhabilitation des « biens immeubles », et qu'un « fléchage » sera fait.

Vous voudrez bien :

- Modifier la délibération Nr 8 en ce sens (sachant que le fait de ne pas avoir augmenté la taxe depuis 24 années n'est à notre sens pas l'argument que vous aviez développé)

**Réponse :** *Sachant que le fait de ne pas avoir augmenté la taxe depuis 24 années n'est à notre sens pas l'argument que vous aviez développé : les explications ont été données en Conseil Municipal. Il sera*

Accusé de réception en préfecture  
069-216802500-20240521-2024-1638-DF  
Date de réception préfecture: 25/03/2024

*préférable que vous écoutiez la séance vidée pour en prendre connaissance.*

- Nous communiquer l'impact financier de cette décision, ce qui n'est pas mentionné, nous souhaitons connaître l'impact de cette hausse sur les comptes budgétaires 2024.

**Réponse** : + 240 236.33 euros au chapitre 73

- Nous transmettre le tableau de simulation présenté dans ce cadre par M. CRUSSON.

**Réponse** : Voir en PJ **annexe 1**

**Effectifs** : pouvez-vous nous indiquer les effectifs 2023 en équivalent temps plein (ETP)

**Réponse** : 36.5 ETP

**Subventions** : pouvons-nous avoir un tableau correspondant à notre demande du 30/03/2023 approuvée par M. le Maire

PV CM du 30/03/2023 : « **Monsieur MULLER** : Est-il possible d'avoir sur le même tableau les dotations perçues les années précédentes ainsi que le nombre de membres d'OTTMARSHEIM pour chaque association ? **Monsieur le Maire** : Dans le dossier des demandes de subventions nous avons le nombre. Il faudrait juste rajouter une colonne dans ce tableau. »

**Réponse** : *Les dotations perçues les années précédentes figurent sur la délibération.  
Le nombre des membres d'Ottmarsheim pour chaque association sera réalisé ultérieurement*

**Dotations aux provisions pour risques et charges** : pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles la provision passe de 200 K€ en B2023 à 100 K€ en B2024.

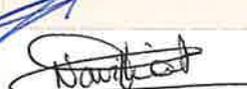
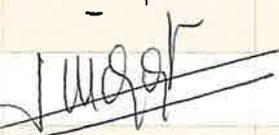
**Réponse** : *Baisse de la provision pour affaire juridique.*

# Simulation des Taux d'imposition

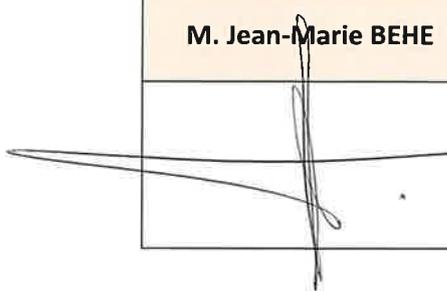
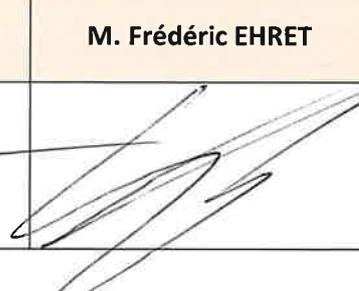
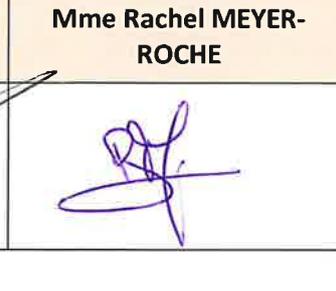
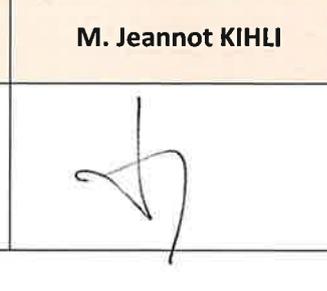
	Taux actuel	Produit fiscal	+ 2P	Produit fiscal	Produit supplémentaire + 2P	+ 5P	Produit fiscal	Produit supplémentaire 5P	+ 10P	Produit fiscal	Produit supplémentaire + 10P
Taxe foncière	16,78	1 220 577,00 €	18,78	1 366 057,00 €	145 480,00 €	21,78	1 584 277,00 €	363 700,00 €	26,78	1 947 977,00 €	727 400,00 €
Taxe foncière non bâti	16,75	7 705,00 €	18,75	8 625,00 €	920,00 €	21,74	10 000,00 €	2 295,00 €	26,73	12 296,00 €	4 591,00 €
Taxe habitation	4,24	3 707,00 €	4,75	4 153,00 €	446,00 €	5,5	4 809,00 €	1 102,00 €	6,76	5 911,00 €	2 204,00 €
<b>Total produits</b>		<b>1 231 989,00 €</b>		<b>1 378 835,00 €</b>	<b>146 846,00 €</b>		<b>1 599 086,00 €</b>	<b>367 097,00 €</b>		<b>1 966 184,00 €</b>	<b>734 195,00 €</b>

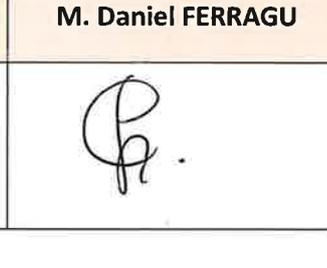
Reçu de réception en préfecture  
63-216802538-20240528-2024-05-28-PV-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

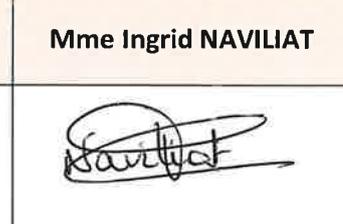
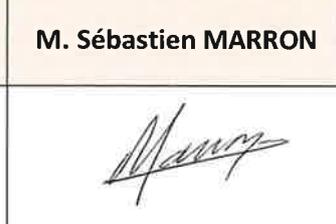
**FEUILLE DE PRESENCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024**

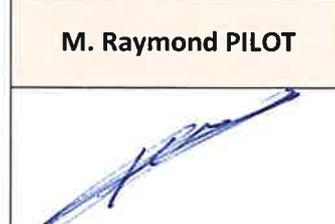
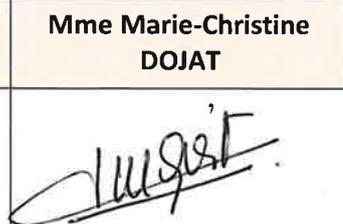
NOM	Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir
BEHE	Jean-Marie	Maire			
EHRET	Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	-	X	Pouvoir à Olivier FALLECKER.
MEYER-ROCHE	Rachel	2 <sup>ème</sup> Adjointe			
KIHLI	Jeannot	3 <sup>ème</sup> Adjoint			
MUFF-BICHON	Francesca	4 <sup>ème</sup> Adjointe			
FALLECKER	Olivier	5 <sup>ème</sup> Adjoint			
RUIS	Sylvie	Conseillère Municipale Déléguée			
BERNOLIN	Véronique	Conseillère Municipale			
PILOT	Raymond	Conseiller Municipal			
NAVILIAT	Ingrid	Conseillère Municipale			
MARRON	Sébastien	Conseiller Municipal	-	X	Pouvoir à Jean-Marie BEHE
DUBOIS	Julie	Conseillère Municipale			
FERRAGU	Daniel	Conseiller Municipal	-	X	Pouvoir à Raymond PILOT
DOJAT	M-Christine	Conseillère Municipale			
BOURI	Catherine	Conseillère Municipale	-	X	
MULLER	Mario	Conseiller Municipal	-	X	
SCHLOSSER	Alexandre	Conseiller Municipal			
WADEL	Alain	Conseiller Municipal	-	X	
SCHMITT	Yves	Conseiller Municipal			

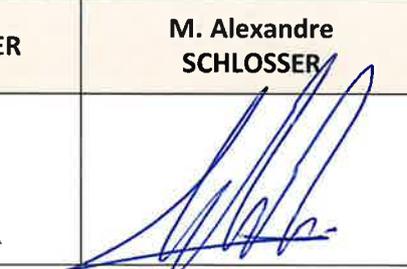
# PAGE DES SIGNATURES

<b>M. Jean-Marie BEHE</b>	<b>M. Frédéric EHRET</b>	<b>Mme Rachel MEYER-ROCHE</b>	<b>M. Jeannot KIHLI</b>
			

<b>Mme Francesca MUFF BICHON</b>	<b>M. Olivier FALLECKER</b>	<b>Mme Sylvie RUIS</b>	<b>M. Daniel FERRAGU</b>
Absente au moment du vote. Arrivée à 18h36 			

<b>Mme Véronique BERNOLIN</b>	<b>Mme Ingrid NAVILIAT</b>	<b>M. Sébastien MARRON</b>	<b>Mme Julie DUBOIS</b>
			Absente excusée Pouvoir à Marie-Christine DOJAT

<b>M. Raymond PILOT</b>	<b>Mme Marie-Christine DOJAT</b>	<b>Mme Catherine BOURI</b>	<b>M. Alain WADEL</b>
		Absente excusée Pouvoir à Mario MULLER	Abstention

<b>M. Mario MULLER</b>	<b>M. Alexandre SCHLOSSER</b>	<b>M. Yves SCHMITT</b>
Abstention		Abstention